



# CONDITIONS DE LOCATION

1° Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

## 2° PERIODE DE LOCATION

- Hors saison : deux jours minimum ou le week-end.
- Saison : (juillet – août), 1 semaine entière, arrivée le samedi à partir de 15 h 30.

## 3° RESERVATION

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement comprenant :

- **30%** du montant total de la location (**avec un minimum de 45 €**) ;
- **19,00 €** de frais de réservation et de dossiers restant dans tous les cas à la charge du locataire.

Tout versement non accompagné des deux contrats remplis et signés ne saurait d'aucune façon assurer cette location. Après acceptation un exemplaire sera retourné.

**Le nombre maximum de personnes autorisées par résidence mobile ou mobil-home et sur l'emplacement doit être impérativement respecté, quel que soit l'âge des enfants.**

## *ANIMAUX NON ADMIS*

## 4° NON OCCUPATION

En l'absence de message télégraphié du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le mobil-home devient disponible 24h. après la date de l'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

## 5° ANNULATION

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de location ;
- un montant égal à 20% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée ;
- le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 16 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

## 6° PAIEMENT

Le montant du séjour est **intégralement payable 15 jours avant l'arrivée.** Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

## 7° MATERIEL

Les résidences mobiles et les mobil-homes sont loués avec literie, couvertures, matériel de cuisine, sans drap ni linge, le tout conforme à un inventaire affiché à l'intérieur.

## 8° DEPOT DE GARANTIE

**Un dépôt de garantie de 300 €** par résidence mobile ou mobil-home sera versé par le locataire lors de son arrivée. Ce dépôt lui sera restitué le jour de son départ, après déduction des frais éventuels de remise en état des lieux et **de la valeur du matériel manquant ou détérioré.** Une somme forfaitaire de **90 €** sera retenue sur le dépôt de garantie dans le cas où la résidence mobile ou le mobil-home n'aurait pas été nettoyé le jour du départ. La remise des clefs n'interviendra qu'une fois l'inventaire fait, ce dernier ne pouvant s'effectuer **qu'entre 8 H et 11 H**, après accord avec la réception.

## 9° REGLEMENT INTERIEUR

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping de CAPELAN. Les tribunaux de MENDE sont seuls compétents en cas de litige.

**N° de BANQUE** : IBAN : FR76 1026 8045 9011 8333 0020 034

ADRESSE SWIFT BIC: COURFR2T

MILLAU